

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

1. INFORMATIONS LEGALES

Les informations légales concernant la SRL GROUPASOL (ci-après « **Groupasol** ») sont les suivantes :

Société / dénomination : Groupasol

Forme légale : société à responsabilité limitée (SRL)

Numéro BCE : 0545.943.021

Siège : Esplanade Simone Veil 1 à 4000 Liège (Belgique)

Numéro de téléphone : +32 (0)4/268.07.87

Adresse électronique : info@groupasol.com

Site internet : www.groupasol.com

2. DESCRIPTION ET CONDITIONS

Le service offert par Groupasol consiste en une plateforme en ligne permettant aux consommateurs :

- soit de s'inscrire à un achat groupé (ci-après les « Participants »),
- soit de confirmer une commande (ci-après les « Clients »),

en vue de commander des combustibles (mazout, bois, pellets...) ou de s'informer sur les services annexes liés à ces combustibles (entretiens de citerne, neutralisations de citerne, poêles à pellets, etc.), auprès de fournisseurs (ci-après les « Fournisseurs ») sélectionnés par Groupasol.

Le service référence, par zone géographique, des offres de Fournisseurs proposant les prix les plus avantageux. Le Participant pourra commander son produit soit en achat direct soit en participant à un achat groupé.

Groupasol agit en tant qu'intermédiaire en affichant les offres sur son site internet et en transmettant les données de commandes entre le Client et le Fournisseur sélectionné. Les commandes sont donc conclues directement entre le Client et le Fournisseur.

Groupasol ne sera pas considéré comme le vendeur et n'est pas responsable de l'exécution de la commande.

Le Fournisseur aura accès à une plateforme sécurisée qui lui permettra d'enregistrer ses produits, en détaillant ses prix et ses zones de livraison. Les commandes des Clients seront également disponibles pour le Fournisseur par l'intermédiaire de cette plateforme.

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les utilisations du site internet de Groupasol, y compris la création et la gestion d'un profil sur le portail « Fournisseur », la remise des offres, la gestion et le suivi des commandes.

En utilisant le portail Fournisseur, le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales.

Les Conditions Générales doivent être acceptées avant toute utilisation du portail et font partie intégrante du contrat. Une fois acceptées, elles s'appliquent tout au long de l'utilisation du portail par le Fournisseur et à toutes les offres remises et commandes reçues.

Les Conditions Générales ont pour objectif de définir les droits et obligations de Groupasol et du Fournisseur dans le cadre des services proposés repris dans les statuts de Groupasol et sur les sites www.groupasol.com (site commercial) et vendor.groupasol.com (portail Fournisseur).

Le fait pour Groupasol de ne pas se prévaloir des présentes Conditions Générales à un moment donné ne peut être interprété comme étant une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

4. ACCEPTATION ET FORMATION DU CONTRAT AVEC GROUPASOL

En créant son profil dans le portail « Fournisseur », le Fournisseur accepte les présentes Conditions Générales de Groupasol.

L'accès et l'utilisation (comprenant notamment la remise d'offres et la gestion de commandes) du portail Fournisseur impliquent l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales par le Fournisseur, et ce aussi longtemps que durent l'accès et l'utilisation dudit portail. Les Fournisseurs doivent donc prendre connaissance de ces Conditions Générales avant d'utiliser le portail mis à leur disposition.

Les contrats entre Groupasol et le Fournisseur ne sont valablement formés que moyennant l'acceptation des Conditions Générales.

La présente convention entre en vigueur le jour de l'acceptation de celle-ci, lorsque le Fournisseur aura coché la case « Lu et Accepté le contrat de partenariat », pour prendre fin de plein droit à la suppression définitive du compte Fournisseur sur le site de Groupasol. La suppression de ce compte ne sera accordée par Groupasol qu'au terme de la livraison de toutes les commandes enregistrées avant la date de suppression du compte et au terme du paiement complet de toutes les commissions dues à Groupasol.

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, les obligations prévues aux derniers paragraphes de l'article 9-b (relatifs aux obligations du RGPD) produiront leurs effets pendant dix (10) ans à compter de la signature des présentes Conditions Générales.

Groupasol se réserve le droit de refuser tout Fournisseur qui ne respecte pas les conditions stipulées dans le contrat.

5. CONDITIONS SUR LES OFFRES REMISES SUR LES SITES DE GROUPASOL

Les prix remis par le Fournisseur pour chaque produit ou offre s'entendent TVA et livraison standard comprises, sauf mention expresse contraire.

Le Fournisseur est tenu de préciser, de manière claire et préalable, les éventuelles options, prestations complémentaires ou conditions particulières de livraison (tels que livraison urgente, accès spécifique, matériel adapté, etc.), ainsi que les coûts associés.

Les prix indiqués sont ceux payables par les Clients au plus tard au moment de la livraison, selon le(s) mode(s) de paiement préalablement défini(s) par le Fournisseur.

Toute commande enregistrée avant la date limite de validité de l'offre du Fournisseur est ferme, irrévocable et contractuellement contraignante.

Le Fournisseur s'engage à exécuter l'ensemble des commandes qui lui sont transmises par Groupasol, quel que soit leur mode de transmission (notamment via le portail Fournisseur, par courrier électronique ou par tout autre moyen), indépendamment de leur mode de regroupement ou de présentation (listing, flux individuel, etc.), et ce jusqu'à leur complète exécution et livraison au Client.

Toute modification des prix par le Fournisseur est strictement encadrée :

- dans le cadre d'un achat groupé, les prix ne peuvent en aucun cas être modifiés pendant toute la durée de validité de l'offre ;

- dans le cadre d'un achat direct, le Fournisseur est libre de modifier ses prix pour les commandes futures, tant qu'aucune commande n'a été confirmée par le Client.

En tout état de cause, toute commande confirmée par un Client engage le Fournisseur à exécuter la commande au prix communiqué, sans possibilité de modification ultérieure.

Le Fournisseur reconnaît et accepte que Groupasol ne supporte aucune charge, coût ou frais lié à la vente des produits. Tout impôt, taxe, redevance ou autre charge liée à la vente des produits est à la charge exclusive du Fournisseur.

Groupasol se réserve par ailleurs le droit de refuser ou de retirer une offre émise par l'un des Fournisseurs par le biais du portail Fournisseur lorsque l'offre ne répond pas aux critères de qualité, de fiabilité ou capacité logistique attendus.

a. Achats groupés

Dans le cadre des opérations d'achats groupés organisées par Groupasol, le Fournisseur s'engage, pendant toute la durée de l'action, à ne pas proposer les produits concernés à un prix inférieur ou égal sur un site concurrent ou sur son propre site internet.

Les prix, en achat groupé, seront remis par le Fournisseur sur la base d'intentions de commande des Participants. Groupasol ne pourra être tenu responsable de la différence entre les intentions de commandes et le volume final octroyé au Fournisseur.

En achat groupé, la sélection des offres publiées sur le portail se fera selon l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères non exhaustifs, énoncés ci-dessous :

- 1) La zone de livraison couverte par le fournisseur au moment de l'achat ;
- 2) Le prix le plus bas ;
- 3) La quantité disponible ;
- 4) Le délai maximal et la qualité du service de livraison (nombre de camion, type de camion, service administratif adapté, moyens de paiement offerts, ...).

b. Achats directs

Le Fournisseur s'engage à ne pas accepter de commandes au prix négocié avec Groupasol provenant d'un client isolé n'ayant pas passé commande via les sites de Groupasol.

En achat direct, toutes les offres de tous les Fournisseurs seront publiées sur les sites. Il appartient aux Clients de choisir celle qui lui correspond le mieux. Une fois ce choix effectué, l'offre est ferme et définitive pour l'exécution de la commande.

6. ACCEPTATION ET FORMATION DU CONTRAT ENTRE LE FOURNISSEUR ET LE CLIENT

Le contrat se forme dès la confirmation par le Client de l'offre communiquée par Groupasol via le formulaire de commande. Le prix communiqué par Groupasol est basé sur l'offre du Fournisseur encodée dans son portail Fournisseur, conformément à l'article 9.b.2 ci-après.

Entre le jour de la confirmation et celui de livraison, le Client peut modifier sa commande sous réserve de l'accord du Fournisseur. Toute modification demandée par un Client après la transmission de la commande au Fournisseur relève exclusivement de la responsabilité du Fournisseur et du Client. Groupasol ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de ces modifications.

Tout refus de commande par le Fournisseur ne pourra être justifié que par des motifs raisonnables, identiques aux motifs recevables dans le cadre d'une annulation d'une commande tels que repris à l'article 8, d, des présentes Conditions Générales.

7. COMMISSION ET FRAIS POUR L'UTILISATION DES SITES DE GROUPASOL

L'accès aux différents sites internet de Groupasol est libre et gratuit.

Groupasol facture une commission sur chaque commande transmise par l'intermédiaire de son service.

La commission est facturée mensuellement sur la base de l'ensemble des commandes transmises au Fournisseur durant le mois civil écoulé et telles qu'enregistrées sur le portail Fournisseur.

La facture mensuelle établie par Groupasol porte sur toutes les commandes transmises durant le mois concerné (la « **Période de Facturation** »). Le Fournisseur dispose d'un délai expirant à la fin du mois civil suivant la Période de Facturation pour communiquer à Groupasol, à l'adresse électronique « annulation@groupasol.be » ou sur le « Vendor Portal » la liste des commandes intervenues durant la Période de Facturation qui ont fait l'objet d'une annulation, accompagnée des justificatifs nécessaires.

Les annulations intervenues durant la Période de Facturation qui ont été valablement notifiées dans ce délai et valablement justifiées (art. 8) seront prises en compte dans le cadre de la facturation du mois civil suivant celui de la Période de Facturation. Ces annulations seront traitées sous la forme d'une régularisation venant en déduction des montants dus par le Fournisseur.

À défaut de communication valablement effectuée dans ce délai, ou en cas de motif d'annulation non recevable ou non valablement justifié, les commandes concernées seront réputées définitivement acquises et resteront intégralement facturables, sans possibilité de contestation ultérieure.

Aucun rappel ne sera adressé au Fournisseur par Groupasol concernant la communication des annulations dans le délai imparti. Le Fournisseur est seul responsable du respect de ce délai et ne pourra se prévaloir de l'absence de rappel pour contester la facturation.

La commission varie en fonction du produit :

PRODUIT	COMMISSION
Mazout	15 € HTVA / 1000 L commandés
Mazout Haut Rendement	20 € HTVA / 1000 L commandés
Pellets	15 € HTVA / Palette commandés
Bois	15 € HTVA / box commandés
Bûches compressées	15 € HTVA / box commandés

Groupasol se réserve le droit de modifier les montants de commission en informant le Fournisseur par écrit au moins 30 (trente) jours avant l'entrée en vigueur de la modification. En cas de désaccord du Fournisseur sur la modification de la commission, celui-ci pourra résilier le contrat de partenariat sans préavis et sans indemnité, en clôturant son espace fournisseur sur le portail de Groupasol et en y retirant toutes ses offres.

Le paiement par le Fournisseur de la commission due par Groupasol est à effectuer par virement bancaire (RIB/IBAN : BE14 1431 1018 0583 / Code BIC : GEBABEBB) dans un délai maximal de quinze (15) jours après la date de l'émission de la facture.

En cas de retard de paiement de la commission par le Fournisseur, Groupasol se réserve le droit de suspendre le Service jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

Tout retard de paiement de la commission par le Fournisseur entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard au taux de 10% (dix pour cent) l'an, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant dû avec un minimum de 50 €.

8. ANNULATION DES COMMANDES

Toute annulation de commande doit être effectuée conformément aux dispositions du présent article. Le Fournisseur demeure en tout état de cause décisionnaire quant à l'acceptation ou le refus de la demande d'annulation, sous réserve des dispositions spécifiques ou contraires contenues dans le présent article.

a. Annulation à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation doit être adressée directement par le Client au Fournisseur.

Le Fournisseur est tenu de conserver une preuve de cette demande d'annulation. En cas de litige, il doit être en mesure de fournir à Groupasol tout élément justificatif, notamment une confirmation écrite ou, le cas échéant, un enregistrement de l'échange.

Le Fournisseur est tenu d'informer sans délai Groupasol de toute demande d'annulation, en transmettant les informations utiles à l'adresse électronique « annulation@groupasol.be ».

Toute demande d'annulation adressée à Groupasol sera transmise au Fournisseur par le biais de cette même adresse électronique. Le Fournisseur est tenu de se prononcer sur cette demande dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de sa réception.

À défaut de réponse dans ce délai, ou en l'absence de solution apportée, Groupasol se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de préserver la qualité de service et son image, conformément aux dispositions prévues à l'article relatif aux remboursements des Clients.

Le Fournisseur est autorisé à appliquer des frais d'annulation, pour autant que ceux-ci aient été préalablement portés à la connaissance du Client, dans la limite maximale de cent (100) euros par commande.

Ces frais doivent être justifiés, proportionnés et ne peuvent en aucun cas être supérieurs à ceux habituellement appliqués par le Fournisseur en dehors de la plateforme Groupasol pour des prestations équivalentes.

Les conditions d'annulation applicables au Client, y compris les éventuels droits de rétractation ou dispositions spécifiques liées au type de produit ou de service, relèvent exclusivement de la relation contractuelle entre le Fournisseur et le Client.

Par dérogation à ce qui précède, aucune indemnité ne sera due au Fournisseur lorsque le Client procède à l'annulation de sa commande avant sa transmission au Fournisseur par Groupasol.

Dans le cadre d'un achat groupé, les commandes ne sont transmises au Fournisseur qu'à l'issue de la période de validité de l'offre. Le Client peut donc annuler sa commande sans frais tant que celle-ci n'a pas été transmise au Fournisseur.

En revanche, dans le cadre d'un achat direct, la commande est transmise immédiatement au Fournisseur après sa confirmation par le Client. Toute demande d'annulation intervenant après cette transmission peut donner lieu à l'application de frais d'annulation, conformément aux dispositions du présent article.

Lorsqu'un Client effectue plusieurs commandes successives via la plateforme Groupasol et sollicite l'annulation de l'une d'entre elles, le Fournisseur n'est pas tenu d'accepter une annulation sans frais d'une commande déjà transmise au motif que le Client souhaite conserver une commande plus récente.

Dans ce cas, le Fournisseur est autorisé à appliquer des frais d'annulation pour toute commande antérieure déjà transmise, conformément aux dispositions du présent article.

Cette règle s'applique indépendamment du type d'achat (achat groupé, achat direct ou tout autre service proposé).

En outre, une demande d'annulation fondée sur une variation de prix ne constitue pas un motif valable d'annulation.

b. Annulation à l'initiative du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à notifier sans délai Groupasol de toute annulation de commande dont il est à l'initiative.

Cette notification doit être envoyée à l'adresse électronique « annulation@groupasol.be » au plus tard le dernier jour du mois suivant la date de la commande. Le Fournisseur devra indiquer au minimum, dans la notification de l'annulation de(s) la commande(s), le numéro de commande concerné (à savoir l'ID CRM ou toute référence permettant l'identification précise de la commande concernée) et le nom du client.

Le Fournisseur est tenu de démontrer que l'annulation repose sur un motif valable et doit pouvoir démontrer que l'annulation a été notifiée dans les délais contractuels requis et visés à l'article 7 des présentes Conditions Générales. À défaut, l'annulation sera réputée non valable et la commande concernée sera facturée par Groupasol au Fournisseur.

Par dérogation exceptionnelle, lorsque le Fournisseur démontre que le prix convenu dans l'offre est devenu inférieur à son prix d'achat ou à son coût réel, rendant l'exécution de la commande manifestement déficitaire, une demande d'annulation pourra être envisagée.

Cette demande devra être dûment justifiée, documentée et communiquée à Groupasol dans les conditions prévues à l'article relatif aux annulations.

Groupasol se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande au regard des éléments fournis.

En cas d'acceptation, le Client sera informé et pourra soit accepter une nouvelle offre, soit annuler sa commande sans frais.

Cette situation ne pourra en aucun cas résulter d'une mauvaise appréciation commerciale, d'une évolution prévisible du marché ou d'une stratégie tarifaire du Fournisseur.

c. Annulation à l'initiative de Groupasol

Groupasol peut demander au Fournisseur, par le biais de l'adresse « annulation@groupasol.be », de procéder à l'annulation d'une commande, (exemple : en cas de double commande par le Client ou du dépassement manifeste du délai de livraison annoncé). Le Fournisseur demeure en tout état de cause décisionnaire quant à l'acceptation ou le refus de la demande d'annulation.

d. Motifs d'annulation

Tout motif d'annulation doit être dûment justifié et doit être légitime, raisonnable et vérifiable. À défaut de justificatif valable, l'annulation pourra être considérée comme abusive et la prestation sera due à Groupasol.

Les motifs d'annulation recevables sont les suivants, pour autant qu'ils soient pertinents au regard de la partie à l'initiative de l'annulation :

- Client injoignable après au minimum deux (2) appels et un (1) courrier électronique ;
- Adresse incorrecte ou incomplète ;
- Adresse située hors-zone d'intervention du Fournisseur, sauf lorsque cette situation résulte d'une information inexacte ou non mise à jour communiquée par le Fournisseur ;
- Conditions d'accès non signalées et rendant la livraison ou la prestation impossible ;
- Défaut de conformité empêchant la livraison ou la prestation (ex : installation non conforme, citerne non autorisée, absence d'autorisation, etc.) ;
- Absence du Client lors d'un rendez-vous confirmé ;
- Annulation du Client, conformément à l'article 8.a ci-dessus ;
- Refus de paiement lors de la livraison ou de la prestation ;
- Procédure contentieuse en cours ou antérieure entre le Client et le Fournisseur ;
- Cas de force majeure, tel que défini à l'article relatif à la force majeure des présentes Conditions Générales, dûment justifié par le Fournisseur ;
- Double commande
- Impossibilité légale ou administrative d'exécuter la prestation, notamment en cas d'absence d'autorisation requise, de non-conformité réglementaire de l'installation, d'interdiction administrative ou de toute contrainte imposée par une autorité publique empêchant la livraison ou la prestation.

Ne sont en revanche pas recevables les motifs d'annulation suivants :

- Augmentation du prix pratiqué par le Fournisseur ;
- Variation défavorable du marché ;
- Erreur d'appréciation commerciale ;
- Mauvaise organisation ou planification interne ;
- Priorisation d'autres clients ou commandes ;
- Volume de commande jugé insuffisant ;
- Indisponibilité du personnel ou de matériel non lié à un cas de force majeure ;
- Décision stratégique interne au Fournisseur ;
- Toute annulation motivée par des considérations de rentabilité, d'opportunité commerciale ou de convenance.

En cas d'annulation non dûment justifiée, la commission reste intégralement acquise à Groupasol et aucune déduction, compensation ou correction ne pourra être appliquée sans l'accord écrit de Groupasol.

Groupasol se réserve par ailleurs le droit de prendre toute mesure appropriée en cas d'annulations répétées ou abusives, notamment la suspension de la collaboration, le retrait temporaire ou définitif du portail Fournisseur ou la résiliation du contrat.

e. Remboursement des Clients relative à une demande de remboursement découlant d'une annulation de leur commande

Pour toute réclamation du Client relative à une demande de remboursement découlant d'une annulation ou d'une erreur de facturation de sa commande, le Fournisseur est tenu d'y répondre et d'apporter la solution appropriée dans un délai raisonnable.

Dans l'hypothèse où le Client adresse auprès de Groupasol une réclamation relative à cette demande de remboursement, Groupasol pourra prendre toutes les mesures nécessaires et, le cas échéant, procéder à un remboursement total ou partiel de la commande, afin de préserver la qualité du service client, moyennant les conditions cumulatives suivantes :

- la demande du Client apparaît, au vu des éléments disponibles, sérieuse et vérifiable ;
- le Fournisseur n'a apporté aucune réponse ou solution dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter du premier rappel relatif à la réclamation de remboursement par le Client et/ou Groupasol ;
- la situation est susceptible de porter atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité commerciale de Groupasol.

Il est entendu entre les parties que les mesures prises par Groupasol n'impliquent aucune reconnaissance de responsabilité, de dette ou d'une quelconque obligation en son chef, et qu'elles ne peuvent emporter substitution de Groupasol au Fournisseur dans le cadre de l'exécution du contrat.

Dans l'hypothèse où Groupasol a procédé au remboursement, partiel ou total, de la commande à la suite de la réclamation de remboursement du Client, le Fournisseur accepte expressément que toute somme avancée par Groupasol sera ajoutée de plein droit à toute somme due par le Fournisseur, à quelque titre que ce soit, et notamment au titre des commissions et factures intervenant en vertu des présentes Conditions Générales.

9. **OBLIGATIONS DES PARTIES**

a. **Obligations de Groupasol**

Une fois que le Fournisseur a validé les Conditions Générales et créé son espace Fournisseur, Groupasol est en mesure de publier les offres correspondantes sur le site. Les informations concernant les produits, les prix et autres détails utiles sont communiquées par le Fournisseur à Groupasol via le portail Fournisseur.

Groupasol s'engage à promouvoir les offres proposées par les Fournisseurs auprès des Clients des zones concernées par celles-ci, notamment par l'envoi d'e-mails, de newsletters, de réseaux sociaux, et autres moyens de communication. Groupasol s'engage à organiser l'action commerciale de manière transparente et à maintenir une relation de confiance avec les Participants.

Groupasol propose un formulaire de confirmation de commande. Les prix des combustibles et des services associés y sont présentés aux Clients. Groupasol s'engage à les présenter avec les caractéristiques d'objectivité, d'intégrité et de légalité nécessaires au respect de la législation en vigueur, et particulièrement au droit des consommateurs.

Aucun volume minimal d'affaires à apporter n'est imposé à Groupasol.

Groupasol s'engage à mettre à disposition du Fournisseur, via son portail personnalisé et/ou par email, toutes les commandes passées via un de ses sites, dans l'heure qui suit la validation du formulaire de commande par le client.

Groupasol n'agit qu'en tant qu'intermédiaire entre les Clients et le(s) Fournisseur(s). Pour cette raison, Groupasol ne peut être tenu responsable de la relation contractuelle établie entre les Clients et le Fournisseur, ni des conséquences de celle-ci.

Groupasol ne pourra pas être tenu responsable des modifications demandées par les Clients après la validation définitive des commandes.

Groupasol met en œuvre des efforts raisonnables afin de présenter des informations aussi exactes et à jour que possible concernant les demandes de commandes effectuées via son site internet, étant précisé que ces informations peuvent dépendre de données déclaratives fournies par les Participants et/ou le Fournisseur. Groupasol ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ni l'actualité des informations transmises par les Participants lors de leur inscription ou de l'utilisation du service.

Groupasol s'engage à ne pas utiliser le nom, ni l'image du Fournisseur, dans le but d'une quelconque autre action commerciale liée ou non aux différents domaines de l'énergie, sans l'accord préalable dudit Fournisseur.

b. **Obligations du Fournisseur**

1) ***Obligations d'information du Fournisseur***

Le Fournisseur est tenu de fournir des informations exactes, à jour et complètes concernant les produits proposés via le service de Groupasol, ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution des commandes.

Le Fournisseur garantit, en particulier, disposer des moyens humains, techniques et logistiques nécessaires pour exécuter les commandes qu'il propose, notamment en termes de capacité de livraison, de ressources opérationnelles, de couverture géographique, de service client et, plus généralement, de capacité à honorer les engagements pris dans le cadre de ses offres.

Le Fournisseur s'engage à ne proposer que des offres correspondant à ses capacités réelles d'exécution.

Le Fournisseur garantit également que les informations fournies sont exactes, à jour et ne sont pas trompeuses. En cas de modification des informations communiquées, le Fournisseur s'engage à en informer sans délai Groupasol, ainsi que les Clients ayant déjà passé commande. Le Fournisseur sera responsable de toute information erronée, incomplète ou trompeuse qui aurait été communiquée à Groupasol et transmise au Client, et s'engage à indemniser Groupasol pour tout préjudice subi du fait de cette communication. En outre, le Fournisseur s'engage à coopérer avec Groupasol pour résoudre tout litige ou réclamation lié à l'information fournie aux Clients.

Groupasol se réserve le droit de vérifier l'exactitude et la complétude des informations fournies par le Fournisseur et peut solliciter auprès du Fournisseur toute information ou justificatif permettant de vérifier l'exactitude de l'information fournie. En cas de non-respect de cette obligation d'information, Groupasol se réserve le droit de suspendre ou de résilier immédiatement le contrat de partenariat avec le Fournisseur.

Le Fournisseur s'engage à fournir à Groupasol les coordonnées d'une personne de contact unique à qui Groupasol pourra adresser, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, les questions des Clients. Cette personne s'engage à répondre dans un délai de 48h à toute demande formulée par Groupasol ;

Le Fournisseur met également à disposition un numéro d'appel téléphonique affiché de manière visible sur le récapitulatif de la commande, qui pourra être communiqué aux et utilisé par les Clients de Groupasol.

2) Publication des offres

Les offres du Fournisseur peuvent être transmises à Groupasol selon différents modes, notamment via le portail Fournisseur, par courrier électronique ou par tout autre moyen convenu entre les parties, y compris dans le cadre d'un avenant spécifique à une action.

Le Fournisseur est seul responsable des informations communiquées relatives à ses offres, notamment en ce qui concerne les produits, les zones de livraison sélectionnées, les prix, les conditions de livraison et toute autre modalité applicable.

Groupasol se réserve le droit de vérifier la conformité des offres transmises avec les conditions d'organisation de ses actions, ainsi qu'avec les présentes Conditions Générales, et demeure libre d'accepter, de refuser ou de ne pas publier toute offre.

Le Fournisseur déclare que toute offre transmise à Groupasol, notamment via le portail Fournisseur, par courrier électronique ou par tout autre moyen, est irrévocable et contractuellement contraignante jusqu'à sa date limite de validité, dans la limite des stocks disponibles indiqués dans l'offre.

3) Délai d'exécution et livraison

Les Fournisseurs sont responsables de l'organisation de la livraison et de l'encaissement du paiement auprès des Clients.

Le paiement peut être effectué soit directement auprès du Fournisseur lors de la livraison ou de la prestation, soit en ligne via la plateforme Groupasol.

Dans ce dernier cas, le paiement est traité par un prestataire de services de paiement et est directement versé au Fournisseur, Groupasol n'intervenant pas en tant qu'intermédiaire de paiement ni en tant que détenteur des fonds.

Le Fournisseur est tenu de contacter chaque Client, par téléphone, par SMS ou par courrier électronique, afin de fixer un rendez-vous pour la livraison de la marchandise dans un délai raisonnable.

Le Fournisseur s'engage à respecter les délais de livraison indiqués dans l'offre, y compris en cas d'option de livraison urgente, et à organiser la livraison dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés, sauf stipulation contraire expressément prévue dans l'offre.

La livraison sera généralement ~~gratuite~~ (incluse dans le prix de l'offre), sauf mention contraire dans la commande (ex : livraison urgente).

Le Fournisseur est autorisé à facturer des frais supplémentaires raisonnables en cas d'erreur ou de faute imputable au Client, notamment en cas d'adresse de livraison erronée ou d'absence du Client lors d'un rendez-vous confirmé.

Dans ce cas, le Fournisseur pourra, soit reprogrammer la livraison, soit annuler la commande conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

Il est à noter que chaque commande ne peut être livrée qu'à une seule adresse de livraison. Si le Client souhaite faire livrer du mazout à différentes adresses proches les unes des autres, des frais supplémentaires pourront être appliqués par le Fournisseur.

Le fournisseur pourra également facturer des frais supplémentaires (défini dans l'offre) si du matériel spécifique est nécessaire pour effectuer la livraison (petit camion, clack, ...)

Pour la livraison du gazoil de chauffage, le Fournisseur a l'obligation d'être équipé de volucompteurs. Ces volucompteurs sont vérifiés et plombés par des organismes agréés par les Services d'État.

Pour la livraison du Pellet/Bois, le Fournisseur a l'obligation d'être équipé d'un transpalette.

4) Aspects financiers de la commande, confidentialité, données Participants et interdiction démarchage

En cas de défaut de paiement par le Client, le Fournisseur devra se retourner exclusivement contre ce dernier et ne pourra en aucun cas tenir Groupasol responsable d'un tel défaut de paiement.

Le Fournisseur est seul responsable de la gestion des impayés des Clients ainsi que de l'exercice de tout recours éventuel à leur égard en cas de litige.

Conformément à l'article 5 des présentes Conditions Générales, les conditions de livraison, en ce compris le prix, respecteront les conditions retenues dans l'offre préalablement remis et acceptées par le Client.

Une fois l'offre acceptée par le Participant, un contrat est formé directement entre le Participant et le Fournisseur.

Le Fournisseur s'engage à livrer l'ensemble des Participants qui lui sont attribués, sauf annulation valable de la commande pour l'un des motifs raisonnables visés à l'article 8 des présentes Conditions Générales. Sauf annulation valable conformément à l'article 8 des présentes Conditions Générales, le Fournisseur s'engage à rémunérer Groupasol conformément à l'article 7 des présentes Conditions Générales.

Aux fins du présent article, les « **Données Participants** » désignent l'ensemble des données et informations, notamment à caractère personnel, relatives aux Participants, y compris leurs coordonnées, transmises ou rendues accessibles au Fournisseur par Groupasol dans le cadre du contrat entre Groupasol et le Fournisseur.

Le Fournisseur reconnaît que Groupasol met en œuvre des efforts raisonnables afin de présenter, via son site, des informations aussi exactes et à jour que possible concernant les demandes de commande, sans toutefois garantir l'exactitude, l'exhaustivité ni l'actualité des informations fournies par les Participants. Le Fournisseur s'engage, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, à garder strictement confidentielles les informations contenues dans le présent contrat ainsi que les listings reprenant les coordonnées des Participants. Ces listings et, plus généralement, les Données Participants, restent la propriété exclusive de Groupasol.

Le Fournisseur s'engage à n'utiliser les Données Participants que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution de la commande concernée, notamment pour la prise de contact opérationnelle, la livraison, la facturation, le service après-vente, le traitement des réclamations et l'exécution des garanties, ainsi que, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales.

En conséquence, sauf accord écrit préalable de Groupasol, le Fournisseur s'interdit, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tout tiers, y compris toute société liée, associée ou partenaire :

- de contacter un Participant obtenu par l'intermédiaire de Groupasol en dehors de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution de la commande concernée ;
- de proposer à un Participant des produits ou services en dehors du cadre de la commande transmise par Groupasol ;
- d'inciter un Participant à contracter directement avec lui sans passer par Groupasol ;
- d'utiliser les Données Participants à des fins de prospection, de démarchage ou d'actions promotionnelles, quel que soit le canal utilisé (courrier, téléphone, e-mail, SMS, messageries, publicité ciblée, audiences similaires, etc.), que ces actions concernent ou non les granulés de bois ;
- d'exploiter les Données Participants à des fins de profilage, d'enrichissement de base de données, de revente, de location, d'échange ou de mise à disposition ;
- de communiquer ou rendre accessibles les Données Participants à tout tiers, sauf aux prestataires strictement nécessaires à l'exécution de la commande, tels qu'un transporteur, et uniquement dans la mesure strictement nécessaire à cette exécution ;

- de communiquer les coordonnées d'un Participant à un tiers, sauf dans le cadre strict de l'exécution de la commande et sous réserve que ce tiers soit lié par des engagements écrits de confidentialité et de sécurité au moins équivalents à ceux prévus au présent contrat ;
- d'utiliser le nom, la dénomination, les marques, le logo ou l'image de Groupasol, de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de Groupasol.

Le Fournisseur met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des Données Participants et limite leur accès aux seules personnes dûment habilitées.

Le Fournisseur s'engage à supprimer les Données Participants, ou, sur demande de Groupasol, à les restituer à cette dernière puis à les supprimer, dans un délai maximal de trente (30) jours calendrier suivant l'exécution complète de la commande et la clôture du service après-vente y afférent, sauf dans la mesure où leur conservation est strictement imposée par la loi. Dans ce dernier cas, les Données Participants ne pourront être conservées que pour la durée strictement requise, dans une base séparée, avec un accès restreint, et sans aucun usage commercial. À la demande de Groupasol, le Fournisseur fournira une attestation écrite de suppression.

Tout incident de sécurité affectant les Données Participants devra être notifié à Groupasol sans délai et, en tout état de cause, au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa découverte.

L'interdiction prévue au présent article s'applique pendant toute la durée du contrat liant Groupasol et le Fournisseur, ainsi que pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa résiliation, de son échéance ou de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

Sans préjudice du droit de Groupasol de solliciter la cessation du manquement, toute mesure conservatoire, la suspension des flux ou des commandes et/ou la résiliation du contrat aux torts du Fournisseur, toute violation du présent article, notamment toute utilisation à des fins de prospection, tout démarchage, toute communication non autorisée ou tout détournement de Participant, entraînera de plein droit, et sans préjudice du remboursement des frais exposés, en ce compris les honoraires raisonnables d'avocat, le paiement par le Fournisseur d'une indemnité forfaitaire de cinq mille euros (5.000 EUR) par manquement constaté, augmentée de deux cent cinquante euros (250 EUR) par Participant dont les Données Participants auront été utilisées, contactées, exploitées et/ou communiquées en violation du présent article, sans préjudice, dans la mesure permise par le droit applicable, de la réparation intégrale du dommage supplémentaire subi par Groupasol.

10. RESPONSABILITE

Groupasol n'est pas partie à la vente de produits conclue entre le Client et le Fournisseur. En conséquence, Groupasol ne peut être tenue responsable de l'exécution, de l'inexécution, de l'exécution tardive ou défectueuse de la vente conclue entre le Client et le Fournisseur.

Les Fournisseurs sont seuls responsables de l'organisation de la livraison et de l'encaissement du paiement auprès des Clients. Le Fournisseur est, dès lors, seul responsable de la qualité des produits livrés, du respect des délais de livraison, de la capacité logistique mise en œuvre pour assurer les livraisons, du bon traitement des commandes transmises, ainsi que, plus généralement, de la bonne

exécution de ses obligations contractuelles envers les Clients. En cas de manquement à ces obligations, seule la responsabilité du Fournisseur pourra être engagée.

Conformément à l'article 9, b, 4, des présentes Conditions Générales, en cas de défaut de paiement par le Client, le Fournisseur devra se retourner directement contre ce dernier et ne pourra en aucun cas tenir Groupasol responsable de ce défaut de paiement. Le Fournisseur est également seul responsable de la gestion des impayés des Clients ainsi que de l'exercice de tout recours éventuel à leur égard en cas de litige.

Groupasol met en œuvre des efforts raisonnables afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité de son site internet, ainsi que de présenter des informations aussi exactes et à jour que possible concernant les demandes de commandes effectuées via celui-ci, étant précisé que ces informations peuvent dépendre de données déclaratives fournies par les Participants et/ou le Fournisseur. Le contenu du site peut être modifié à tout moment sans préavis. Groupasol ne garantit ni l'absence d'erreurs ou de dysfonctionnements affectant le site, ni l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations transmises par les Participants lors de leur inscription ou de l'utilisation du service, ni des informations communiquées par le Fournisseur.

En cas d'erreur ou de dysfonctionnement porté à sa connaissance, notamment via l'adresse info@groupasol.be, Groupasol s'engage à mettre en œuvre les efforts raisonnables afin d'y remédier dans les meilleurs délais.

Groupasol n'assume aucun contrôle ni aucune responsabilité quant au contenu des sites tiers accessibles au moyen de liens hypertexte figurant sur son site. L'utilisation par les internautes des informations disponibles sur le site de Groupasol ou sur des sites tiers liés s'effectue sous leur seule responsabilité.

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, Groupasol, ses dirigeants, agents, préposés, employés et prestataires ne pourront être tenus responsables, à l'égard du Fournisseur, du Client ou de tout tiers, qu'au titre des seuls dommages directs résultant d'un dol, d'une fraude, d'une faute intentionnelle ou, lorsque le droit applicable le permet, d'une faute grave imputable à Groupasol.

Sous réserve des exceptions prévues au présent article, Groupasol ne sera tenue au paiement d'aucune indemnité ni de dommages et intérêts, de quelque nature que ce soit, au profit du Fournisseur, du Client ou de tout tiers, au titre notamment de dommages indirects, consécutifs, immatériels ou assimilés, résultant de ou liés à l'exécution, l'inexécution, l'exécution tardive ou défectueuse des présentes Conditions Générales, de la vente conclue entre le Fournisseur et le Client, de l'utilisation ou de l'indisponibilité du site internet, ou de toute autre cause en lien avec celui-ci, et ce sur quelque fondement que ce soit, notamment contractuel, extracontractuel, pour faute, négligence ou garantie.

À titre illustratif et sans que cette liste soit limitative, sont notamment exclus : la perte de chiffre d'affaires, de recettes, de marge ou de bénéfices, la perte d'exploitation, la perte de clientèle, la perte d'opportunité, l'atteinte à l'image, la perte d'économies escomptées, ainsi que toute perte, altération, corruption, destruction ou indisponibilité de données, les coûts de reconstitution, de restauration, de migration ou de recréation de données, les coûts internes, les coûts de remplacement ou de substitution, ainsi que les dommages résultant (i) de la perte, de l'altération ou de l'accès frauduleux à des données, (ii) de la transmission accidentelle, via le service ou par courrier électronique, de virus ou autres éléments nuisibles, (iii) du comportement, de l'attitude ou de la conduite d'un tiers ou d'un autre utilisateur, (iv) de la non-conclusion d'une vente ou d'un achat, ou (v) de l'utilisation faite par les internautes des informations disponibles sur le site ou sur les sites liés.

Groupasol se réserve le droit de suspendre ou de retirer tout bien, service, accès ou fonctionnalité, notamment pour des raisons techniques ou en cas de violation des stipulations contractuelles et/ou des

dispositions légales. Groupasol ne pourra être tenue responsable des dommages consécutifs à une telle suspension ou à un tel retrait.

Groupasol n'assume aucune obligation générale de renseignement ni de conseil à l'égard du Fournisseur ou du Client.

En toute hypothèse, et dans la mesure permise par le droit applicable, la responsabilité totale de Groupasol, toutes causes, tous faits générateurs et tous fondements confondus, est limitée à un montant maximal équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la commande concernée.

Les exclusions et limitations de responsabilité prévues au présent article ne s'appliquent pas :

- (i) en cas de dol, fraude ou faute intentionnelle de Groupasol ;
- (ii) en cas de faute grave de Groupasol ou d'inexécution d'un engagement essentiel, dans la mesure où le droit applicable interdit d'en exclure ou d'en limiter les conséquences ; et
- (iii) plus généralement, dans tous les cas où la responsabilité ne peut être légalement exclue ou limitée.

Le présent article n'a pas pour objet de priver le Fournisseur et/ou le Client de tout recours non indemnitaire prévu par le droit applicable et/ou les présentes Conditions Générales, tels que, selon le cas, l'exécution en nature, la correction, le remplacement, la suspension ou la résiliation.

Toute réclamation du Fournisseur et/ou du Client à l'encontre de Groupasol devra être notifiée à Groupasol par écrit, de manière circonstanciée et documentée, dans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de la date à laquelle le Fournisseur et/ou le Client a eu connaissance, ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance, du fait générateur de la réclamation. À défaut, la réclamation sera irrecevable et le Fournisseur et/ou le Client sera déchu de toute demande, action ou voie de recours fondée sur le fait générateur concerné. Le Fournisseur et/ou le Client supporte la charge de la preuve de la date de connaissance du fait générateur.

Le Fournisseur et/ou le Client s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables afin de limiter son dommage. Groupasol ne répond pas de l'aggravation du dommage imputable au Fournisseur, au Client ou à un tiers.

11. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure eu sens de l'article 5.226 du Code civil, les parties sont dégagées de toute obligation, dans la mesure où cet événement rend impossible l'exécution des obligations en cause.

Est considéré comme événement de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, échappant au contrôle des parties et qui ne pouvait être raisonnablement envisagé au moment de la conclusion du contrat, tels que, notamment, les cas de guerre, d'émeute, d'incendie, d'inondation, de tempête, de grève, de blocage des moyens de transport, d'arrêt des réseaux de télécommunication, d'acte d'autorité publique, d'épidémie, de pandémie, de toute autre catastrophe naturelle ou du manque

important de ressources ou de sous-traitants pour les Fournisseurs, mais également les pannes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques ou le réseau internet.

En cas d'événement de force majeure, chaque partie devra informer l'autre partie sans délai et par écrit, des circonstances et de la durée prévisible de l'empêchement. Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour minimiser les conséquences de l'événement de force majeure et pour reprendre l'exécution de leurs obligations dès que possible.

Les parties seront en conséquence libérées de leurs obligations sans indemnité et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site internet de Groupasol, son arborescence, son organisation, son interface, sa structure, sa charte graphique, ainsi que l'ensemble de ses éléments, contenus et composants, en ce compris notamment, sans que cette liste soit limitative, les textes, descriptifs, bases de données, listings, compilations, graphismes, logos, marques, dénominations, noms commerciaux, images, photographies, vidéos, illustrations, sons, mises en page, fonctionnalités, logiciels, développements, codes objets, codes sources, scripts, interfaces, documents, fichiers téléchargeables et, plus généralement, tout élément accessible via le site, sont et demeurent la propriété exclusive de Groupasol et/ou, le cas échéant, de ses donneurs de licence ou partenaires, et sont protégés par les législations applicables, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits d'auteur, de droits voisins, de droits sui generis sur les bases de données, de marques, de dessins et modèles, de secrets d'affaires et de concurrence déloyale.

Sauf autorisation écrite, préalable et expresse de Groupasol, toute reproduction, représentation, communication au public, mise à disposition, adaptation, traduction, modification, correction, extraction, réutilisation, republication, distribution, diffusion, commercialisation, indexation, compilation, décompilation, désassemblage, ingénierie inverse, téléchargement massif, captation, moissonnage de données, intégration, exploitation, de quelque manière et sur quelque support que ce soit, en tout ou en partie, du site internet de Groupasol ou de l'un quelconque de ses éléments, est strictement interdite.

L'accès au site et son utilisation conformément aux présentes Conditions Générales n'emportent aucun transfert de propriété, cession, licence ou concession de droit, quel qu'il soit, au profit du Fournisseur, du Client ou de tout utilisateur, autre qu'un droit limité, personnel, non exclusif, non cessible et révocable d'accéder au site et de l'utiliser pour les seuls besoins de son usage normal et conformément à sa destination.

Il est notamment interdit, sauf accord écrit préalable de Groupasol :

- (i) de reproduire ou faire reproduire tout ou partie du contenu du site sur quelque support que ce soit ;
- (ii) d'extraire, réutiliser ou exploiter tout ou partie, qualitativement ou quantitativement substantielle, des contenus, données, bases de données, listings ou informations accessibles via le site ;

- (iii) d'utiliser les contenus, données ou signes distinctifs de Groupasol à des fins commerciales, promotionnelles, concurrentielles ou parasitaires ;
- (iv) de supprimer, altérer ou masquer toute mention de propriété, d'origine, de réserve de droits ou de protection juridique ;
- (v) de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de Groupasol ou de favoriser de tels agissements par un tiers.

Les logos, marques, noms commerciaux, dénominations sociales, signes distinctifs et, plus généralement, les éléments protégés appartenant à des tiers et utilisés ou reproduits sur le site demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Leur reproduction, utilisation, adaptation ou exploitation, de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de leur titulaire, est interdite.

Toute utilisation non autorisée du site ou de l'un quelconque de ses éléments constitue une violation des présentes Conditions Générales et est susceptible de constituer une contrefaçon et/ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire, ouvrant droit à toute action utile de Groupasol, en ce compris une demande de cessation, de retrait, de suppression, de réparation intégrale de son préjudice et, le cas échéant, toute mesure conservatoire ou provisoire.

13. CONFIDENTIALITE

Groupasol s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations et données fournies par le Fournisseur dans le cadre de la prestation de services.

Groupasol s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers sans le consentement écrit préalable du Fournisseur, sauf si cela est nécessaire pour la réalisation de la prestation de services.

Groupasol prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces informations, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données.

Le Fournisseur s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations, données ou documents relatifs à la prestation de services fournie par Groupasol et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable écrite de Groupasol, en application de l'article 9, b), 4) des Conditions Générales.

Le Fournisseur et Groupasol s'engagent également à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de leur collaboration, notamment en s'assurant que leurs employés, sous-traitants ou partenaires soient soumis à des obligations de confidentialité similaires.

En cas de violation de cette obligation de confidentialité, la partie à l'origine de la violation sera responsable des dommages subis par l'autre partie victime de la violation, sans préjudice pour le Fournisseur des sanctions visées à l'article l'article 9, b, 4) des Conditions Générales.

Cette clause de confidentialité survivra à l'expiration ou à la résiliation du contrat, pendant une durée de cinq (5) ans.

14. MODIFICATION DU SITE

Grouпасol se réserve le droit de modifier le contenu et les fonctionnalités de son site internet et de suspendre temporairement tout ou partie du service proposé pour des raisons techniques ou de mise en conformité de l'utilisation avec les stipulations contractuelles ou les dispositions légales.

Grouпасol fera ses meilleurs efforts pour limiter l'impact de ces modifications ou interruptions.

15. GARANTIE DES BIENS DE CONSOMMATION

Le Fournisseur, en sa qualité de vendeur, garantit au Client que les biens de consommation livrés sont conformes au contrat, aptes à l'usage habituellement attendu de biens de même nature et, le cas échéant, aux usages particuliers expressément convenus entre le Client et le Fournisseur, et qu'ils sont exempts de défauts de conformité, de fabrication, de matériau ou de conception dans les conditions prévues par la législation applicable.

La garantie légale de conformité s'applique pendant une durée de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien au Client, sans préjudice de toute durée impérative plus favorable résultant du droit applicable.

En cas de défaut de conformité ou de vice couvert par la garantie et constaté pendant la période de garantie, le Fournisseur est seul tenu, à ses frais et dans un délai raisonnable, de procéder, conformément à la législation applicable, à la réparation ou au remplacement du bien concerné. Si la réparation et le remplacement sont impossibles, disproportionnés ou ne peuvent être mis en œuvre dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour le Client, celui-ci pourra, dans les conditions prévues par la loi, solliciter une réduction appropriée du prix ou la résolution de la vente, sous réserve des limitations éventuellement prévues par les dispositions impératives applicables.

La mise en œuvre de la garantie par le Client suppose que celui-ci informe le Fournisseur de l'existence du défaut dans un délai raisonnable à compter du moment où il l'a constaté ou aurait raisonnablement dû le constater, et qu'il permette au Fournisseur, ou à tout tiers mandaté par celui-ci, de vérifier le défaut invoqué.

La garantie ne couvre pas les défauts ou dommages résultant notamment :

- (i) d'une utilisation anormale par le Client, non conforme à la destination du bien, aux instructions du fabricant ou du Fournisseur, ou aux règles normales de prudence et d'entretien ;

- (ii) d'un accident, d'une négligence, d'un défaut d'entretien ou d'une utilisation abusive imputable au Client ;
- (iii) d'une modification, transformation, réparation ou intervention effectuée par le Client ou par un tiers non autorisé ;
- (iv) de l'usure normale du bien ;
- (v) d'une cause extérieure, d'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers.

La présente garantie s'applique sans préjudice des droits impératifs dont bénéficie le Client en vertu de la législation applicable en matière de vente de biens de consommation.

Groupasol n'étant pas partie au contrat de vente conclu entre le Client et le Fournisseur, elle n'assume aucune garantie, légale ou contractuelle, relative aux biens livrés et ne pourra être tenue à ce titre d'aucune obligation de réparation, remplacement, remboursement, réduction de prix ou indemnisation. Toute demande du Client relative à la conformité, à la garantie ou aux défauts des biens devra être adressée exclusivement au Fournisseur.

1. **MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par Groupasol. Le Fournisseur en sera averti dans les plus brefs délais. Les modifications entreront en vigueur trois (3) jours après la date d'envoi de la notification de modifications au Fournisseur. Sans contestation expresse écrite de la part du Fournisseur sur les modifications intervenues dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la notification de modifications par Groupasol, le Fournisseur sera réputé avoir accepté l'application des Conditions Générales ainsi modifiées. Si les modifications intervenues affectent de manière significative les obligations du Fournisseur, celui-ci pourra résilier le contrat, conformément à l'article 17 des présentes Conditions Générales.

Toute modification des présentes Conditions Générales ne pourra être opposée au Fournisseur pour les transactions en cours au moment de la modification, sauf accord exprès et écrit du Fournisseur. Les modifications s'appliqueront en revanche pour les transactions futures.

En cas de contradiction entre les versions antérieures des Conditions Générales et les modifications intervenues, les dernières Conditions Générales en date prévaudront.

2. **DUREE**

Les présentes Conditions Générales s'appliquent pendant toute la durée de la mise en ligne des services et biens offerts par les Fournisseurs sur la plateforme de Groupasol.

3. **RESILIATION**

Le Fournisseur ou Groupasol peut résilier le contrat à tout moment, après notification écrite à l'autre partie. La résiliation prend effet immédiatement.

La résiliation est sans incidence sur les commandes valablement enregistrées et transmises au Fournisseur avant sa prise d'effet, lesquelles devront être exécutées conformément aux présentes Conditions Générales.

En cas de résiliation du contrat de partenariat, tous les avenants conclus entre le Fournisseur et Groupasol seront automatiquement résiliés.

Les parties ne pourront prétendre à aucun droit ni indemnité de quelque nature que ce soit en raison de la résiliation du contrat ou de ses avenants.

Groupasol conserve son droit à la commission pour les commandes confirmées avant la résiliation.

En cas de violations graves ou d'agissements contraires aux présentes Conditions Générales, Groupasol peut, sans mise en demeure préalable, suspendre ou mettre fin à tout ou partie du droit d'accès au compte, voire de supprimer le compte et/ou retirer ou déplacer tout ou partie du contenu concernant l'utilisateur du site et disponible sur le site et/ou interrompre unilatéralement et à tout moment la fourniture du service.

Le cas échéant, Groupasol est en droit de désactiver ou supprimer à tout moment et avec effet immédiat le compte et tout dossier ou fichier présent dans ce compte et/ou interdire tout accès ultérieur à ces fichiers ou aux services.

Enfin, le Fournisseur reconnaît que Groupasol ne pourra être tenu pour responsable à son encontre ou à l'encontre de tiers pour toute résiliation de son accès au service motivée par la violation des présentes Conditions Générales et/ou de dispositions légales, sous réserve d'une faute lourde ou intentionnelle de Groupasol.

En cas de résiliation du contrat, le Fournisseur s'engage à cesser toute utilisation des Données Participants obtenues par le biais de Groupasol et à supprimer toute copie de ces Données.

4. NULLITE

La nullité d'une clause du contrat ou des Conditions Générales n'affecte pas le contrat ou les Conditions Générales.

Les parties s'efforceront de remplacer la clause nulle par une clause valide ayant, dans la mesure du possible, le même effet économique que la clause nulle.

5. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige découlant d'un contrat conclu entre les parties ou des présentes Conditions Générales, de leur exécution, de leur interprétation ou de leur résiliation, les parties s'engagent à chercher une solution amiable dans un délai raisonnable.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le litige sera soumis exclusivement aux Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège, division de Liège, à l'initiative de la partie la plus diligente.

Le contrat et les Conditions Générales sont régis et interprétés conformément aux lois belges.